



Pierre-André Arm, directeur de la Coreb

- 13 FRIBOURG *Le jardin d'enfants intégratif a déménagé*
- 13 MANIFESTATION *Des femmes contre l'initiative UDC*
- 13 CHÂTEAUX-D'CEX *Coup d'envoi du festival de ballons*
- 15 BULLE *Foule nombreuse à la Nuit du jeu*
- 15 ÉPAGNY *Un chalet ravagé par les flammes*
- 18 PAYERNE *Le règlement civil de l'aérodrome effectif dans un an*

# Sur les traces d'un passé douloureux

**FRIBOURG** • *Enfant, Clément Wieilly est retiré à ses parents et placé à l'orphelinat de la ville, où il subit des violences. A 59 ans, il découvre les raisons de cette décision, aux Archives cantonales. Il désire créer une association de victimes.*

CHRISTINE WUILLEMIN

«Pourquoi mes deux frères et moi avons-nous été placés en orphelinat alors que nous avions nos deux parents? Pourquoi ne sont-ils jamais venus nous voir? Pourquoi me frappait-on? Pourquoi n'ai-je pas été prévenu lorsque ma mère était mourante?» Voilà près de soixante ans que Clément Wieilly cherche des réponses à ces questions. Car des explications, personne n'a jamais pris la peine de lui en donner.

A trois ans, Clément Wieilly est retiré à ses parents et placé, avec ses deux frères aînés, au sanatorium de Pringy, puis à l'orphelinat bourgeois de Fribourg. Commence alors une vie digne des «Misérables», rythmée par les violences physiques et psychiques (voir ci-dessous). En résultent des traumatismes qui le tourmentent encore aujourd'hui.

Comme cet habitant de Ponthaux, des dizaines de milliers d'enfants ont été placés de force dans des institutions et des familles d'accueil jusque dans les années 1980. Par la voix de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, la Confédération s'est excusée le 11 avril 2013 auprès de ces victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

## Droit d'accès aux archives

Parmi les engagements pris par le gouvernement, figure un droit revendiqué depuis longtemps par les personnes lésées: l'accès gratuit et facilité à leurs dossiers personnels, disséminés dans les différents fonds d'archives (cantons, communes, institutions, tribunaux, etc.). Des consultations jusque-là limitées au nom de la protection des données.

Ces événements ont provoqué un déclic chez Clément Wieilly. Il contacte le Centre LAVI – le point de contact fribourgeois épaulant les victimes de mesures coercitives (voir ci-contre) – et les Archives de l'Etat de Fribourg pour reconstituer les miettes de son passé. Après des mois de recherches, c'est l'heure de vérité. Devant lui, sept dossiers de justice jaunies, qui renferment peut-être les réponses tant attendues. Entre impatience et appréhension, l'homme est suspendu aux lèvres d'Alexandre Dafflon, archiviste cantonal. C'est lui qui accueille et guide les victimes venues consulter ces données parfois sensibles et rédigées dans un jargon bureaucratique. «Les documents administratifs ont un côté très froid et qui peut choquer une personne ayant vécu des événements dramatiques. Il faut



Clément Wieilly (à g.) découvre pour la première fois ce qu'a été la vie de ses parents et des indices expliquant son placement en orphelinat dans les dossiers de justice rassemblés par l'archiviste de l'Etat de Fribourg Alexandre Dafflon. VINCENT MURITH

donc faire attention au moment de les lui présenter», explique-t-il.

## «Pourquoi les autorités n'ont-elles pas aidé ma mère au lieu de lui retirer ses enfants?»

CLÉMENT WIEILLY

Et d'entrée, l'archiviste fait à Clément Wieilly une révélation surprenante. «En plus de vos frères, vos parents ont eu deux filles plus âgées. L'une est décédée très jeune, l'autre a été placée dans un orphelinat laçois.» Pour l'homme, c'est la stupéfaction. «Ça, je l'apprends aujourd'hui», lâche-t-il, le souffle coupé.

### «Elle nous aimait»

A mesure que défilent les rapports d'enquête, les lettres du préfet et des services sociaux de la Glâne, l'ancien enfant placé découvre des indices qui le renseignent sur la vie

de ses parents. Ils habitaient Le Châtelard dans les années 1950. Pauvres, les époux ont rapidement fait l'objet d'inspections car les autorités estimaient qu'ils s'occupaient mal de leurs enfants. Son père, accusé de vagabondage, a abandonné plusieurs fois sa femme et ses enfants.

Entre deux pages, Clément Wieilly découvre une lettre écrite de la main de sa mère. Des courbes dessinées à l'encre bleue qui émeuvent le sexagénaire. La jeune femme demande une aide à la commune pour subvenir aux besoins de ses enfants. Elle lui sera refusée. «Ça me fait mal pour ma maman. Car même si je ne l'ai vue que deux fois, je l'ai trouvée bienveillante», confie Clément Wieilly. «Pourquoi les autorités ne l'ont pas aidée au lieu de lui retirer ses enfants? Elle nous aimait.» Cette femme ne reverra ses enfants qu'à 42 ans, sur son lit de mort.

Soudain, Clément Wieilly remarque ce courrier évoquant la décision que le Tribunal de la Sarine a prise en 1957 et qui a scellé son destin: «Les parents sont déchus de la puissance paternelle et les enfants placés à l'orphelinat de Fribourg.» Le pourquoi de cette mesure n'est toutefois pas mentionné. «Les résultats des recherches sont souvent lacunaires», avance l'archiviste. «La difficulté, c'est l'éparpillement des sources, car toutes les informations ne sont pas conservées aux Archives de l'Etat. De multiples acteurs étaient concernés. De plus, les institutions ont souvent disparu, et leurs archives avec.»

La quête du passé n'est donc pas terminée pour Clément Wieilly, qui dit vouloir poursuivre ses recherches. Mais après avoir digéré les informations du jour. «Ça m'a fait du bien d'apprendre ces choses, notamment l'existence de deux sœurs dont l'une est certainement encore vivante. Mais en même temps, ça m'a pris aux tripes. J'ai ressenti une paralysie intérieure et j'avais du mal à m'exprimer», avoue-t-il. I

## TROIS QUESTIONS À...

### Laetitia Bernard



> Intervenante au Centre LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions) pour enfants, hommes et victimes de la circulation, le point de contact fribourgeois pour les victimes de mesures coercitives.

#### 1. Quel rôle tient le Centre LAVI dans l'aide aux anciens enfants placés?

A la suite des décisions prises par la Confédération en avril 2013, chaque canton a désigné un point de contact auprès duquel les victimes peuvent s'adresser. La plupart, dont Fribourg, ont choisi les centres LAVI, présents dans toute la Suisse. Nous avons reçu, jusque-là, 20 personnes (15 hommes et 5 femmes), âgées de 48 à 75 ans. Toutes ont été placées de force en institutions et/ou en famille d'accueil. Elles ont subi des maltraitements physiques, psychiques ou sexuelles. Notre rôle est de les écouter, de les épauler dans leurs recherches d'informations ou de les orienter vers un thérapeute si besoin est.

#### 2. Que faites-vous pour ces personnes?

Je leur propose de raconter ce qu'elles ont vécu dans un endroit sécurisant. L'écoute est essentielle, en particulier pour les personnes qui ne se sont jamais confiées. Je les informe des décisions politiques qui les touchent et de leurs droits, notamment celui d'accéder gratuitement aux archives les concernant. Si elles le souhaitent, je les aide à écrire des courriers aux instances susceptibles de les détenir. Je les prépare aussi à ce qu'elles risquent de découvrir. Ces dossiers sont sensibles, on peut y trouver des informations d'ordre pénal sur leur famille, la raison du placement ou des dires de certains juges qui peuvent heurter. Les mauvais souvenirs peuvent ressurgir. C'est très émotionnel. Je reste donc à côté d'eux.

#### 3. Qu'est-ce qui vous marque dans ces rencontres?

Je ne m'imaginai pas que, jusque dans les années 1980, les conditions de vie pouvaient être aussi terribles en orphelinat ou en famille d'accueil. En plus des violences, ces enfants étaient dénigrés et exclus de la société, car venant de milieux pauvres ou considérés comme marginaux. Cela a souvent eu des conséquences sur leur vie d'adulte. Mais ce qui est positif, c'est de constater que les choses qui bougent au niveau fédéral leur donnent aujourd'hui le courage d'en parler et d'avancer. CW



Clément Wieilly au temps de l'orphelinat. DR

## «NOUS ÉTIIONS MALTRAITÉS»

Clément Wieilly n'a connu que la vie en institution, aussi loin que remontent ses souvenirs. Dès l'âge de trois ans, les autorités fribourgeoises le placent, avec ses deux grands frères, au sanatorium de Pringy, en Gruyère, puis à l'orphelinat bourgeois de Fribourg. Le petit Clément restera dix ans dans cet endroit régi, durant les premières années, par «un directeur violent et vicieux».

«Nous étions maltraités, mal nourris et contraints de nous charger des corvées ménagères. Certains ont subi des attouchements. Avec cela, nous avons accumulé un grand retard scolaire», raconte-t-il en précisant que les punitions étaient quotidiennes. «Nous devons nous mettre nus au bord du

lit et les éducateurs nous frappaient avec un tape-tapis en osier». Les enfants ne recevront jamais la visite de leurs parents et ne reverront leur mère que la veille de son décès. Dès l'âge de huit ans, Clément Wieilly est envoyé chez des paysans durant les vacances en tant que main-d'œuvre bon marché.

Aujourd'hui, Clément Wieilly désire servir la cause des enfants qui comme lui ont été placés abusivement. Il a entrepris des démarches pour créer le pendant romand de l'association Netzwerk-verdingt (Réseau d'enfants placés), qui lutte pour faire reconnaître le tort fait aux orphelins. Il compte la baptiser Agir pour la dignité. CW > agirdignite@gmail.com

## REPÈRES

### Les enfants placés

> Entre la fin du XIX<sup>e</sup> et 1980, des centaines de milliers de mineurs sont retirés à la garde de leurs parents et placés en famille ou en institutions.  
> La raison: une nouvelle conception, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, de l'assistance, en Europe, visant à éradiquer la misère. L'Etat s'immisce dans l'éducation.

### Reconnaissance

> 2 juillet 2012, le Conseil d'Etat fribourgeois présente ses excuses aux victimes de mesures coercitives.  
> 11 avril 2013, excuses de la Confédération.  
> 13 juin 2013, création d'une Table ronde pour réparer les torts subis.

## PUBLICITÉ

Groupe E, sponsor des RMAF, vous fait gagner des cartes journalières de ski!

Participez au concours sur notre page Facebook «Groupe E Events».

groupe e

